



La parole est à vous!

DEBAT PUBLIC CENTRE D'IVRY/PARIS XIII
Du 4 septembre au 21 décembre 2009

DOSSIER DE PRESSE



NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

cndp
Commission particulière
du débat public
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



Sommaire

- > Le débat public en bref
- > Du 4 septembre au 21 décembre 2009, la reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII au cœur du débat public
- > Un débat décidé par la CNDP...
... et organisée par une Commission particulière de 5 membres
- > Le SYCTOM, maître d'ouvrage du projet de reconstruction
- > Le centre actuel de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII :
770 000 tonnes de déchets/an
- > Le projet envisagé : un nouveau centre de traitement d'une capacité totale de 600 000 tonnes/an conjuguant méthanisation avec valorisation biologique et incinération avec valorisation énergétique
- > 9 réunions publiques pour répondre aux questions que pose le traitement des déchets
- > Les moyens de s'informer
- > Les moyens de participer
- > Outils complémentaires à votre disposition

Le débat public en bref

Le projet mis en débat : la reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

Le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII, qui traite les ordures ménagères de 14 communes de l'agglomération parisienne et 12 arrondissements parisiens, aura bientôt 40 ans.

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), qui régit le centre, a étudié son remplacement par un nouveau centre de valorisation biologique et énergétique.

Il soumet son projet au débat public et a saisi en ce sens la Commission nationale du débat public ; cette dernière a confié à une Commission particulière l'organisation de ce débat, en toute neutralité et en toute transparence. Le débat se déroulera du 4 septembre au 21 décembre 2009 : il portera sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet. Le public pourra s'informer et s'exprimer au cours des 4 mois du débat.

Le projet de remplacement du centre d'Ivry/Paris XIII

Il envisage de combiner valorisation biologique et énergétique en procédant à deux types de traitement après séparation par un tri mécanisé :

- > la méthanisation de la fraction humide (c'est-à-dire par fermentation avec production de biogaz et de compost) ;
- > l'incinération de la fraction sèche avec production d'électricité et de vapeur d'eau (chauffage de 100 000 équivalents-logement).

L'actuel centre de tri et la déchetterie seraient relocalisés sur d'autres sites.





Les 6 questions posées au public

Le débat se structure autour de 6 questions clés, pour répondre aux interrogations du public :

1. Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?
2. La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?
3. Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ? Quels impacts environnementaux et sanitaires ? Quelles mesures de contrôle et de suivi ?
4. La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution acceptable pour l'agglomération parisienne ?
5. Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?
6. Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?

Une réunion de clôture, le 14 décembre, tirera les principaux enseignements du débat public, qui feront l'objet d'un compte rendu public.

Comment s'informer et comment participer ?

Le public pourra s'informer en se rendant aux réunions publiques, en se rendant dans les locaux de la CPDP, en demandant les documents par courrier ou en allant sur le site du débat :

www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Il pourra participer et exprimer son opinion au cours des réunions, sur le blog du site Internet et par courrier.

**La réunion publique d'ouverture aura lieu le 22 septembre 2009
à l'Espace Robespierre à Ivry-sur-Seine à 20heures. Elle sera retransmise en direct
sur le site Internet du débat.**

Contact presse :

Dominique de Lauzières,
chargée de communication
01 49 59 05 89 - 06 98 82 62 25
delauzieres@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Contact Internet :

David Prothais, chargé de mission Internet
01 49 59 05 89 - 06 63 23 22 08
prothais@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

cndp
Commission particulière

du débat public
Centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII
www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org
Tél. : 01 49 59 05 89



Du 4 septembre au 21 décembre 2009,
la reconstruction du centre de traitement
des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII
au cœur du débat public

Le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII aura bientôt 40 ans. Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), qui régit le centre, a étudié son remplacement par un nouveau centre de valorisation biologique et énergétique.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 12 janvier 2009 par le SYCTOM, maître d'ouvrage. Elle a décidé le 4 mars 2009 d'organiser un débat sur le projet et en a confié l'organisation à une Commission particulière du débat public (CPDP).

Le débat public s'ouvrira le 4 septembre 2009 et se déroulera jusqu'au 21 décembre 2009 : il portera sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet. Le public pourra s'informer et s'exprimer au cours des 4 mois du débat.

Un débat décidé par la CNDP...

Créée en 1995 par la loi relative à la protection de l'environnement, dite loi «Barnier», et renforcée dans ses attributions par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, a pour mission de veiller à la participation du public pendant la phase d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire : elle organise le débat pour que le public se prononce sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques des projets.

... et organisé par une Commission particulière composée de 5 membres

Une CPDP a été désignée pour organiser le débat sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry/Paris XIII.

Autorité neutre et indépendante, elle travaille selon trois principes :

- > la **transparence** : elle veille à la clarté et l'accessibilité optimales des informations ;
- > l'**équivalence** : elle garantit à toute personne qui le souhaite la possibilité de s'exprimer, dans le respect de la diversité des opinions ;
- > l'**argumentation** : elle veille à ce que les opinions exprimées soient argumentées pour être débattues.

Elle est constituée de :

- > un président : Philippe Marzolf, vice-président de la CNDP ;
- > 4 membres :
 - Anne-Laure Bedu, consultante en développement durable ;
 - Alain Marabout, avocat retraité ;
 - Laurence Monnoyer-Smith, professeur d'université ;
 - Jean-Paul Puyfaucher, ingénieur des travaux publics retraité.

Le maître d'ouvrage devra tenir compte des enseignements du débat

Dans les deux mois qui suivent le débat, la Commission publiera le compte rendu du débat : celui-ci restituera les principaux enseignements du débat et les positions des acteurs et du public qui se seront exprimés.

Le Sycotom devra tenir compte des opinions exprimées pendant le débat pour définir, dans les trois mois, le principe et les conditions de poursuite du projet.

Le SYCTOM, maître d'ouvrage du projet de reconstruction

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne a été créé en 1984 ; en 2008, il traitait près de 2,43 millions de tonnes de déchets en provenance de 85 communes réparties sur 5 départements d'Ile-de-France (5,5 millions d'habitants).

Le Syctom gère 14 unités dans l'agglomération parisienne.

Installations de traitement du SYCTOM

Carte mise à jour en mai 2009

Centres existants

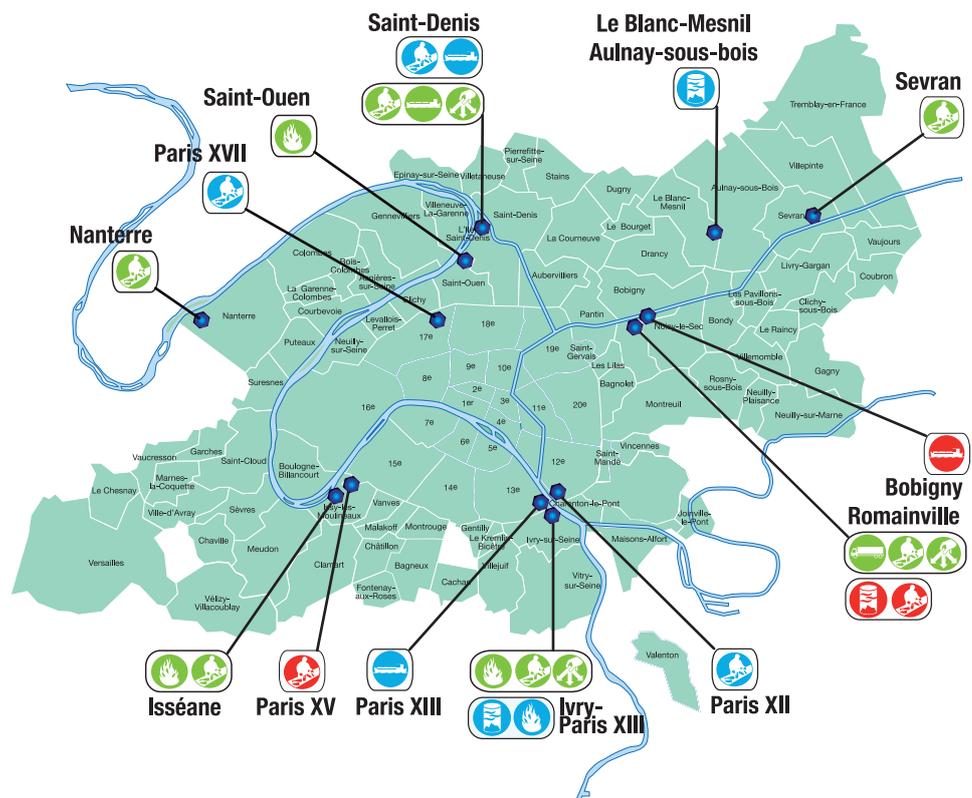
-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de transfert
-  Centre de transfert fluvial
-  Déchetterie

Centres en projet

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de méthanisation
-  Centre de transfert fluvial

Centres en construction

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de méthanisation
-  Centre de transfert fluvial



 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

cndp
Commission particulière

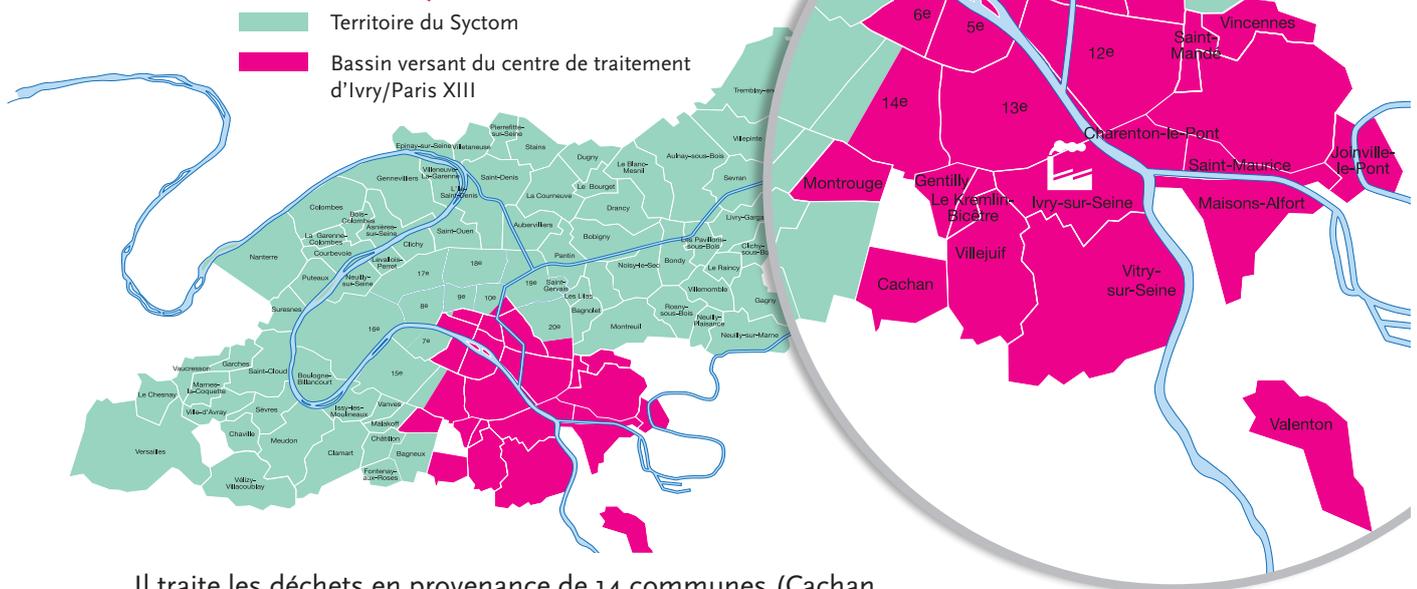
du débat public

Centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Tél. : 01 49 59 05 89

Le centre actuel de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII : 770 000 tonnes de déchets/an



Il traite les déchets en provenance de 14 communes (Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Montrouge, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Valenton) et 12 arrondissements de Paris.

Créé en 1969 et remis aux normes en 2005, ses installations auront 40 ans en 2010 :

Le centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII



Il assure aujourd'hui plusieurs fonctions :

- > l'incinération avec valorisation énergétique : une capacité de traitement de 730 000 tonnes d'ordures ménagères produites par 1,4 million d'habitants ; elle permet de chauffer 100 000 équivalents-logement/an ;
- > le tri de la collecte sélective : 37 500 tonnes traitées par an ;
- > la déchetterie : 5 000 tonnes/an.

cndp
Commission particulière

du débat public

Centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Tél. : 01 49 59 05 89



Le projet envisagé : un nouveau centre de traitement d'une capacité totale de 600 000 tonnes/an conjuguant méthanisation avec valorisation biologique et incinération avec valorisation énergétique

Le projet de centre de valorisation biologique et énergétique, qui viendrait en remplacement du site actuel, traiterait 600 000 tonnes/an.

Il envisage de combiner valorisation biologique et énergétique en procédant à deux types de traitement après séparation par un tri mécanisé :

- > la méthanisation de la fraction humide (c'est-à-dire par fermentation avec production de biogaz et de compost) ;
- > l'incinération de la fraction sèche avec production d'électricité et de vapeur d'eau (chauffage de 100 000 équivalents-logement).

Le centre de tri des collectes sélectives serait reconstruit dans le XII^{ème} arrondissement.

La déchetterie serait reconstruite sur un autre site à Ivry-sur-Seine.

9 réunions publiques pour répondre aux questions que pose le traitement des déchets

Une réunion d'ouverture le 22 septembre à Ivry-sur-Seine (retransmise en direct sur le site Internet) posera la question de l'opportunité qui est au cœur du débat public :

« **Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry ?** »

À cette occasion, le maître d'ouvrage présentera le projet, des éclairages seront apportés sur les politiques et les réglementations qui encadrent et orientent la gestion des déchets ménagers dans l'agglomération parisienne et les alternatives étudiées seront exposées.

Trois réunions thématiques de portée générale, en octobre, pour débattre des grands choix dont relève le projet :

1. La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

La réunion a pour objectif de faire le point sur l'efficacité des actions conduites pour réduire le volume des déchets, augmenter leur recyclage et sur les conséquences de ces actions sur la nature et la taille des installations à construire.

2. Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

La réunion traitera des avantages et des inconvénients de l'incinération des déchets bruts ou de la seule fraction combustible résiduelle, les risques éventuels pour la santé publique et les alternatives.

3. La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

On s'intéressera lors de cette réunion à la pertinence de la solution méthanisation associée au tri mécanisé pour extraire la partie fermentescible des déchets bruts ainsi qu'à la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

Quatre réunions locales, en novembre, pour débattre des principales caractéristiques du projet :

1. Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?

**2. Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ?
Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?**

3. Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?

**4. Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ?
Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?**

Une réunion de clôture, le 14 décembre, tirera les principaux enseignements du débat public.

Des auditions publiques seront organisées sur inscription afin de donner la parole aux acteurs concernés par le projet.

Les moyens de s'informer

Par les documents émanant de la CPDP :

- > le **Journal du débat** : il annonce les différentes étapes du débat, rend compte de son déroulement et restitue le contenu des réunions publiques - 3 numéros sont prévus ;
- > un **dépliant** : il présente le cadre du débat, le calendrier des réunions, les outils d'information et de participation ;
- > une **newsletter** hebdomadaire : elle relate les derniers documents consultables sur le site et les prochaines échéances du débat public ;
- > le **site** de la CPDP : vous y trouverez toutes les informations en ligne, les comptes rendus de réunions publiques, les publications de la CPDP, du maître d'ouvrage, des acteurs, les études réalisées...
- > une **exposition itinérante** : sur le lieu des réunions, dans les mairies et collectivités ;
- > directement **dans les locaux** de la CPDP, sur rendez-vous.

Par les documents émanant du maître d'ouvrage :

- > le **dossier du maître d'ouvrage** d'environ 100 pages présente le contexte, l'opportunité et les objectifs du projet ;
- > une **synthèse** - de 4 pages - du dossier du maître d'ouvrage ;
- > les **études** déjà réalisées par le maître d'ouvrage.

Par les documents émanant des acteurs :

cahiers d'acteurs, contributions écrites, avis et délibérations, études complémentaires éventuelles : ils seront consultables sur le site du débat, dans les locaux de la CPDP et les cahiers d'acteurs seront mis à disposition pour les réunions publiques.

Tous ces documents, consultables dans les locaux de la CPDP et sur le site Internet du débat, peuvent être obtenus sur simple demande par courrier, téléphone ou courriel.

Documents de présentation du projet :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/informer/dossier-maitre-ouvrage.html>

Inscriptions à la newsletter :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/informer/recevoir-les-documents.html>

Les moyens de participer

> en se rendant aux réunions publiques ;

1 RÉUNION D'OUVERTURE

Mardi 22 septembre : faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?

3 RÉUNIONS THÉMATIQUES

Jeudi 1^{er} octobre : la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

Mercredi 7 octobre : quelle place pour l'incinération parisienne dans l'agglomération parisienne ?

Mardi 13 octobre : la méthanisation est-elle une solution d'avenir ?

4 RÉUNIONS LOCALES

Jeudi 5 novembre : modes et capacités de traitement pour le nouveau centre

Jeudi 12 novembre : impacts environnementaux et sanitaires – mesures de contrôle et de suivi

Lundi 16 novembre : intégration urbaine du centre de traitement

Mercredi 25 novembre : coût et modalités de financement du projet – gouvernance et concertation

1 RÉUNION DE CLÔTURE

Lundi 14 décembre : les principaux enseignements du débat

- > en se rendant aux réunions organisées dans le cadre des conseils de quartier ou centres socio-culturels (appui méthodologique aux animateurs sur demande) ;
- > en participant aux visites du centre d'Ivry/Paris XIII et d'autres sites organisées pendant le débat, sur inscription auprès de la CPDP ;
- > en donnant votre avis ou en posant vos questions sur le blog du débat www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org ;
- > en partageant l'outil pédagogique destiné aux scolaires, si vous êtes enseignant ou animateur de centre de loisir ou de conseil municipal de jeunes : cet outil est à votre disposition sur demande expresse auprès de la CPDP ;
- > en envoyant un courrier ou un courriel à la CPDP pour poser une question, donner un avis, apporter une contribution : CPDP, 94-96 rue Victor-Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine
contact@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org
- > un numéro vert : 0800 01 37 37

Ces moyens de participation sont accessibles à tous.

La réunion publique d'ouverture
aura lieu le 22 septembre 2009
à l'Espace Robespierre
à Ivry-sur-Seine à 20h.
Elle sera retransmise en direct
sur le site Internet du débat.

Contact presse :
Dominique de Lauzières,
chargée de communication
01 49 59 05 89 - 06 98 82 62 25
delauzieres@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII
www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org
Tél. : 01 49 59 05 89



Outils complémentaires à votre disposition

Pour relayer le débat sur vos supports papier et sur Internet,
vous avez à votre disposition :

> un espace photos sur le centre :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/presse/photos-projet.html>

> un jeu de visuels et bannières « La parole est à vous ! » :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/presse/presse-webmestres.html>

> un flux RSS des articles du blog :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?feed=rss2>

> un flux RSS des commentaires du blog :

<http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?feed=comments-rss2>

Contact Internet :

David Prothais, chargé de mission Internet

01 49 59 05 89 / 06 63 23 22 08

prothais@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Contact presse :

Dominique de Lauzières,
chargée de communication

01 49 59 05 89 - 06 98 82 62 25

delauzieres@debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

cndp
Commission particulière

du débat public

Centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII

www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org

Tél. : 01 49 59 05 89